

2008/8804 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION "LES INATTENDUS" D'UN MONTANT DE 18 000 € - FONDS D'INTERVENTION CULTURELLE (FIC) - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Il vous est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 18 000 € à l'Association « Les Inattendus » au titre du FIC, pour l'organisation de la 6^e édition du festival « Les Inattendus », au cours du premier trimestre 2008, à l'Elysée (ancien cinéma du quartier de la Guillotière), à l'Atelier de la rue Montesquieu, au café De l'Autre Côté du Pont ainsi qu'au CNP Bellecour.

Créée en 1995, l'Association a pour objet social la réalisation, la production et la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles jugées créatives, inventives, absentes des circuits de diffusion traditionnels.

Depuis 1997, l'Association organise tous les deux ans le festival «Les Inattendus». L'objectif de la 1^{ère} édition était de montrer des films peu ou pas vus. Aujourd'hui grâce à l'internet, les festivals et les éditions de DVD, le spectateur a plus facilement accès à ces images, mais hélas, de façon solitaire et sans accompagnement.

L'objectif de l'édition 2008 du festival est donc de favoriser les échanges, les rencontres entre le public (près de 4 000 visiteurs) et les réalisateurs (environ 80), confronter les films entre eux (150 films - dont la moitié issue du monde entier) et réfléchir notamment sur la place du travail, de la norme et de l'image. Deux rétrospectives des œuvres de Jean-Claude Rousseau et de Christian Merlhiot sont également proposées.

Par ailleurs, à chaque nouvelle édition, l'Association étoffe ses partenariats, avec des festivals étrangers d'Europe de l'Est, d'Irlande ou d'Allemagne et avec des établissements de Lyon, comme l'Ecole Nationale des Beaux Arts ou le service culturel de l'Université Lyon II.

Du fait de son implication durant toute l'année dans les quartiers de la Guillotière et Moncey Voltaire, il vous est également proposé l'attribution de deux subventions, pour l'année en cours, aux Inattendus : l'une d'un montant de 9 000 euros par la délégation à l'action sociale pour soutenir ses résidences cinématographiques et l'autre d'un montant de 5 000 euros par la délégation Evénements et Animations culturels, dans le cadre de l'opération Tout le monde dehors.

Pour l'organisation du festival, « Les Inattendus » sollicitent de la Ville une subvention d'un montant de 20 000 €. Compte tenu de l'intérêt de ces manifestations qui offrent au public lyonnais, de façon conviviale, des œuvres françaises et internationales inédites et rarement diffusées, il apparaît important que la Ville leur apporte son soutien.

Il vous est proposé d'approuver la convention d'objectifs entre la Ville et l'Association jointe au rapport, fixant les conditions d'attribution d'une subvention d'un montant de 18 000 € pour l'année 2008, pour l'organisation du festival.»

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € est allouée à l'Association «Les Inattendus» pour l'organisation de son festival.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association «Les Inattendus» est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante, soit 18 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de 2008, programme SPECT, opération Fonds d'Intervention Culturelle /FIC, ligne de crédit n°3464, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN